



# L'ENQUÊTE 2017

CERCLE DE L'ÉPARGNE / AMPHITÉA  
**LES FRANÇAIS, L'ÉPARGNE ET LA RETRAITE**

EN PARTENARIAT AVEC AG2R LA MONDIALE



**JEAN-PIERRE THOMAS**

Président du  
Cercle de l'Épargne



**PIERRE GEIRNAERT**

Président d'AMPHITÉA



**PHILIPPE CREVEL**

Directeur du  
Cercle de l'Épargne



**GUY LAMELOT**

Directeur d'AMPHITÉA



**JÉRÔME JAFFRÉ**

Directeur du Centre  
d'Études et de Connaissances  
sur l'Opinion Publique



# L'ENQUÊTE 2017

LES FRANÇAIS, L'ÉPARGNE ET LA RETRAITE

À la demande du Cercle de l'Épargne et d'AMPHITÉA, en partenariat avec AG2R LA MONDIALE, le Centre d'Études et de Connaissances sur l'Opinion Publique (CECOP) a conduit une enquête sur les Français, l'épargne et la retraite.

Cette enquête a été réalisée, sur internet, du 7 au 10 février 2017 auprès d'un échantillon de 1 001 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Le terrain d'enquête a été confié à l'IFOP.

01

LES ATTITUDES  
FACE À L'HÉRITAGE  
ET À L'ÉPARGNE

02

LES ATTITUDES  
FACE AUX PRODUITS  
D'ÉPARGNE

03

LA SITUATION  
PERSONNELLE  
FACE À LA RETRAITE

04

LES ATTITUDES  
FACE AU SYSTÈME  
DE RETRAITE

05

LA PRISE EN CHARGE  
DU COÛT DE LA  
DÉPENDANCE



**LES ATTITUDES FACE  
À L'HÉRITAGE ET  
À L'ÉPARGNE**

**MODIFIER DES RÈGLES  
RÉDUIRE LA TAXATION**

# LA REMISE EN CAUSE DE L'HÉRITAGE CLASSIQUE

Les trois-quarts des Français se déclarent favorables à une remise en cause de l'héritage classique tel qu'il existe au décès des personnes. Ils souhaitent que soit favorisée la transmission du vivant des personnes en permettant des donations aux enfants et petits-enfants et en les taxant à un niveau assez faible. Un tel changement ferait l'objet d'un large consensus politique, souhaité par plus de 80% des sympathisants de la droite et du centre ainsi que par ceux qui se reconnaissent dans En Marche !, le mouvement d'Emmanuel Macron, mais aussi par plus de 70% des sympathisants de gauche et du Front national. Il est souhaité

par 74% des détenteurs d'un patrimoine élevé. Le détail par âge est intéressant 82% des plus de 65 ans se montrent favorables à la transmission par donation, préférant donner de leur vivant plutôt qu'après leur mort. La surprise provient de la réponse des 18-24 ans partagés à 50-50 entre héritage et donation. Peut-être une part significative d'entre eux craint-elle qu'un système de donations favorise à l'excès les générations qui les précèdent, les privant de toute perspective d'héritage. Mais dès la tranche des 25-34 ans, le soutien au développement des donations l'emporte nettement (par 69% contre 31%).



FAVORABLE AU MAINTIEN DE L'HÉRITAGE TEL QU'IL EST AU DÉCÈS DES PERSONNES

FAVORABLE À DES DONATIONS DU VIVANT DES PERSONNES AUX ENFANTS OU PETITS-ENFANTS

## ENSEMBLE (en %)

24 76

## PRÉFÉRENCE PARTISANE (en %)

Gauche 27 73

En marche ! 17 83

Droite et centre 15 85

Front national 33 67

## ÂGE (en %)

18-24 ans 50 50

50 ans et plus 18 82

## PATRIMOINE (en %)

Patrimoine élevé 26 74

# LA DIFFICULTÉ DE REMETTRE EN CAUSE L'ISF



Les Français se montrent en grande majorité hostiles à l'idée de remettre en cause l'Impôt Sur la Fortune (ISF), un impôt d'autant plus apprécié que très peu de personnes ont à s'en acquitter. Une question plus détaillée de l'enquête pour le Cercle de l'Épargne et AMPHITÉA permet de mieux apprécier l'attrait et la force des arguments en présence. Au total, **44% des personnes interrogées estiment que l'ISF n'est pas un bon impôt, soit qu'il nuit à l'économie et à l'investissement (18% des réponses), soit qu'il fait fuir les riches hors de France (26% des réponses).** **56% le qualifient néanmoins de bon impôt, considérant soit qu'il fait payer les riches (réponse arrivant en tête**

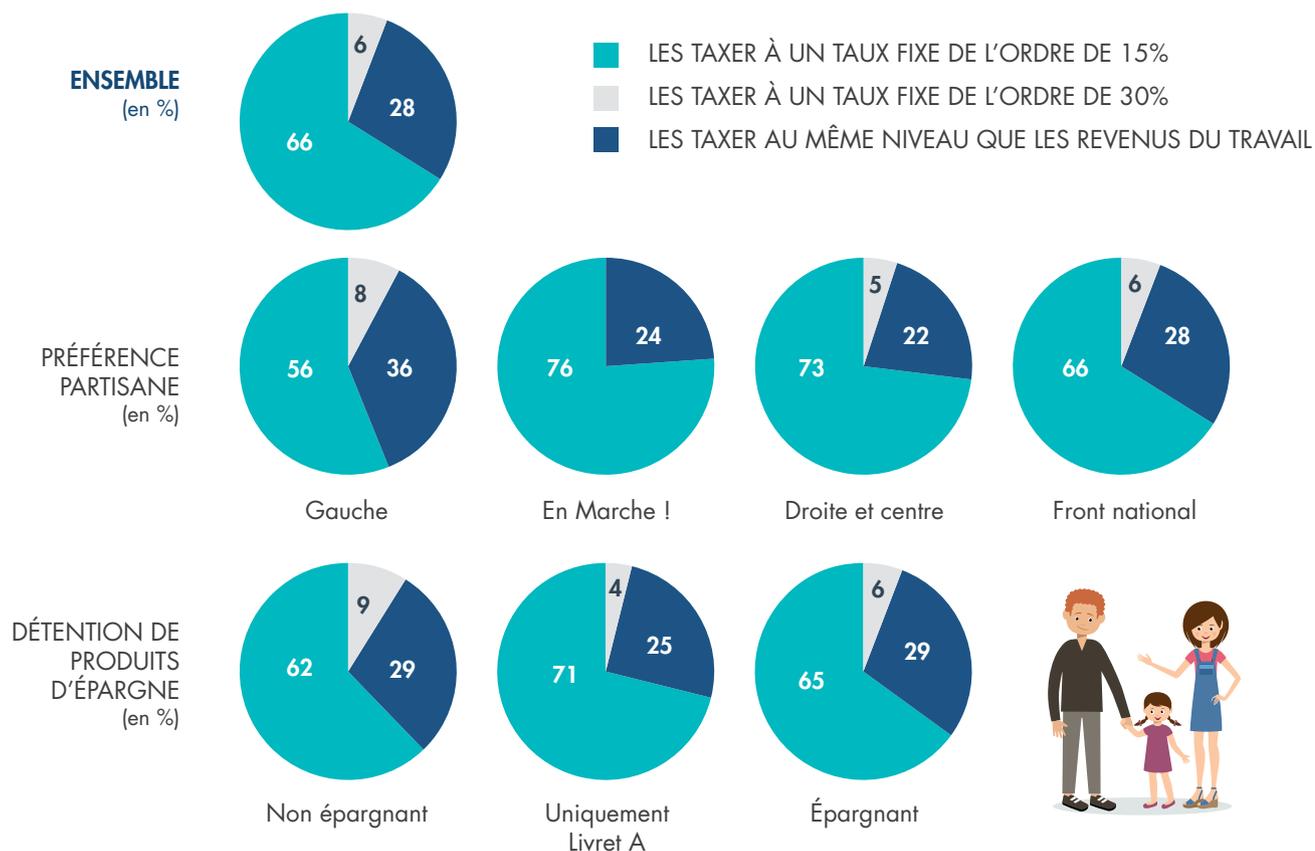
avec 32%), voire qu'il soit insuffisant et doive être augmenté (24%). Sur cette question, les clivages politiques sont marqués. La réponse "ISF-bon impôt" associe les sympathisants de gauche et ceux du Front national. Ceux de la droite et du centre le qualifient de mauvais impôt, pour le réduire, voire le supprimer. Et les sympathisants d'En Marche ! occupent la position intermédiaire. Le niveau de patrimoine intervient également mais seuls les patrimoines élevés (plus de 50 000 euros) se montrent critiques à l'égard de l'ISF. Il est à noter, enfin, que les plus de 65 ans constituent la seule tranche d'âge à contester l'existence de cet impôt ou tout au moins à vouloir le réduire.

	ENSEMBLE (en %)	PRÉFÉRENCE PARTISANE (en %)				PATRIMOINE (en %)				ÂGE (en %)
		Gauche	En marche !	Droite et centre	Front national	Sans	Faible	Moyen	Élevé	Plus de 65 ans
UN BON IMPÔT, À AUGMENTER	24	36	10	10	26	32	21	17	14	19
UN BON IMPÔT, À MAINTENIR À SON NIVEAU ACTUEL	32	42	36	17	30	32	31	44	23	24
PAS UN BON IMPÔT, À RÉDUIRE	26	13	28	40	28	22	30	26	22	27
UN MAUVAIS IMPÔT, À SUPPRIMER	18	9	26	33	16	14	18	13	41	30
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
<b>SOUS-TOTAL "UN BON IMPÔT"</b>	<b>56</b>	<b>78</b>	<b>46</b>	<b>27</b>	<b>56</b>	<b>64</b>	<b>52</b>	<b>61</b>	<b>37</b>	<b>43</b>

# LE SOUHAIT DE TRÈS PEU TAXER LES REVENUS DE L'ÉPARGNE

Sur la taxation des placements de l'épargne, la grande majorité des Français se prononce pour le niveau le plus faible possible : 66% voudraient limiter leur taxation à 15%, 6% seulement choisissent un niveau plus élevé à 30%, enfin 28% optent pour une taxation au niveau des revenus du travail – qui, bien sûr, sont variables selon la situation du foyer. Le plus remarquable est qu'il existe un large consensus politique pour taxer très faiblement les placements de l'épargne. Les sympathisants de toutes les tendances se prononcent en ce sens jusqu'à 76% parmi les sympathisants d'En Marche !,

73% parmi ceux de la droite et du centre. Même les sympathisants du Front national (à 66%) et ceux de gauche, moins nettement mais en majorité (56%), partagent cette façon de voir. Plus notable encore, les non épargnants – ceux qui ne détiennent aucun produit financier – se prononcent également, à une nette majorité (62%), pour une taxation très faible, tout comme 71% des simples détenteurs de Livret A et 65% des épargnants détenant des produits spécifiques comme une assurance-vie ou des actions.



# LE REFUS D'UNE TAXATION DIFFÉRENTE SELON LE TYPE D'ÉPARGNE



S'ils sont favorables à une taxation réduite des placements de l'épargne, les Français se montrent parallèlement, à une très grande majorité, hostiles à une taxation différenciée selon le niveau de risque de l'épargne. En effet, seuls 22% accueillent favorablement l'idée d'un impôt plus réduit sur les placements risqués avec en contrepartie un impôt plus élevé sur les placements sans risque, 78% s'y déclarent opposés. Là encore, le consensus est la règle. Sur le plan politique où les écarts des réponses sont très limités : 77% d'hostiles parmi les sympathisants de gauche et d'En Marche !, 75% parmi ceux de la droite et du centre et jusqu'à 80% parmi les sympathisants du FN. Mais aussi selon la détention ou non de produits d'épargne : 77% de refus parmi les non épargnants et parmi les personnes ne disposant que d'un Livret A et 79% parmi les épargnants. Même parmi les détenteurs de produits à risques, comme les actions, ils sont 71% à y être hostiles. **Les Français ne souhaitent pas une modulation de la taxation des produits d'épargne qu'ils attendent avant tout égale mais basse.**

## 78% DES FRANÇAIS SE DÉCLARENT OPPOSÉS À UNE MODULATION DE L'IMPÔT

■ OPPOSÉ À CETTE MODULATION

■ FAVORABLE À UN IMPÔT RÉDUIT SUR LES PLACEMENTS RISQUÉS AVEC EN CONTREPARTIE UN IMPÔT PLUS ÉLEVÉ SUR LES PLACEMENTS SANS RISQUE

**ENSEMBLE (en %)**

OPPOSÉ À CETTE MODULATION	78	FAVORABLE À UN IMPÔT RÉDUIT SUR LES PLACEMENTS RISQUÉS AVEC EN CONTREPARTIE UN IMPÔT PLUS ÉLEVÉ SUR LES PLACEMENTS SANS RISQUE	22
---------------------------	----	--	----

**PRÉFÉRENCE PARTISANE (en %)**

Gauche	77	23
En marche !	77	23
Droite et centre	75	25
Front national	80	20

**DÉTENTION DE PRODUITS D'ÉPARGNE (en %)**

Non épargnant	77	23
Uniquement Livret A	77	23
Épargnant	79	21

# L'OPINION PUBLIQUE SE DIVISE SUR LE TAUX DE LA CSG APPLICABLE AUX RETRAITÉS

Unie sur la taxation de l'épargne, l'opinion publique se montre, en revanche, divisée sur le taux de CSG applicable aux pensions des retraités. La moitié des interviewés (49% exactement) souhaite qu'elle ne soit pas alignée du tout sur celle des actifs. C'est le souhait plus nettement encore des sympathisants de la droite et du centre ainsi que du Front national. Selon l'âge, cette position croît régulièrement jusqu'à devenir majoritaire à partir des 50-64 ans et plus

nettement encore parmi les plus de 65 ans culminant à 68% parmi les retraités. Pour ceux qui se prononcent en faveur d'un alignement, la réponse dominante est qu'une telle mesure ne devrait concerner que les retraites supérieures au salaire moyen des actifs. C'est la réponse mise en avant par les sympathisants de gauche, mais aussi par les moins de 35 ans. Sur ce terrain, le clivage est politique mais aussi générationnel.

## TAUX DE LA CSG

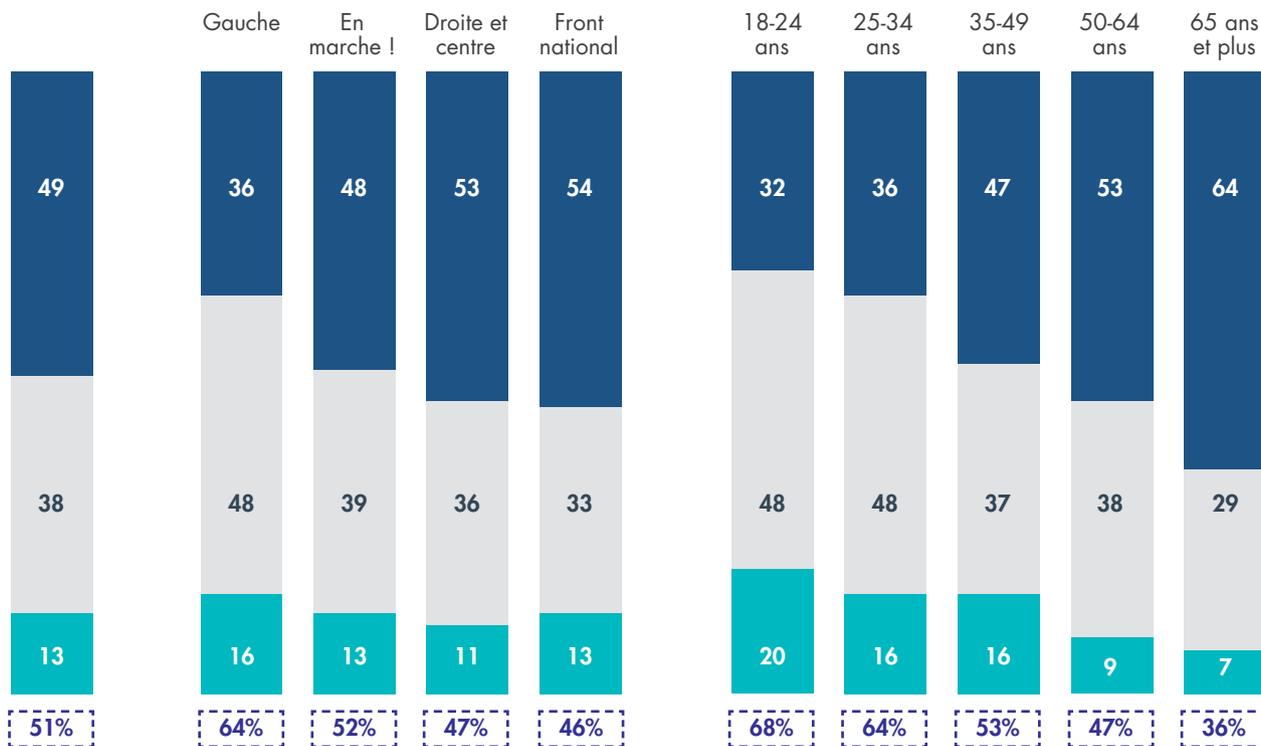
- PAS ALIGNÉ DU TOUT SUR LE TAUX PAYÉ PAR LES ACTIFS
- ALIGNÉ COMPLÈTEMENT

- ALIGNÉ UNIQUEMENT POUR LES RETRAITES SUPÉRIEURES AU SALAIRE MOYEN DES ACTIFS
- SOUS-TOTAL "ALIGNEMENT PARTIEL OU COMPLET"

ENSEMBLE (en %)

PRÉFÉRENCE PARTISANE (en %)

ÂGE (en %)





**LES ATTITUDES FACE  
AUX PRODUITS  
D'ÉPARGNE**

**LA PIERRE, L'ASSURANCE-VIE  
ET POURQUOI PAS LES  
ACTIONS**

# L'INTÉRÊT PERÇU DE DIFFÉRENTS PRODUITS D'ÉPARGNE ET DE PLACEMENT

Interrogés sur l'intérêt que présentent ou non différents produits d'épargne ou de placement, les Français maintiennent la même hiérarchie qu'en 2016, plaçant en tête le bien immobilier à louer suivi d'assez près par l'assurance-vie et, à bonne distance les actions. Mais sans toucher à cette hiérarchie, des mouvements se sont opérés. L'assurance-vie recule en un an de trois points quand les actions, portées il est vrai par un dernier trimestre 2016 très haussier, progressent de neuf points, passant de 29% à 38%. En outre, les SICAV et le Livret A redressent un peu la tête mais à un niveau

assez bas. Quel que soit le degré d'implication personnelle dans l'épargne, la hiérarchie reste la même pour le trio de tête, avec cependant une forte valorisation de l'assurance-vie parmi les épargnants actifs, malgré un recul de six points en un an. Les épargnants actifs citent également volontiers les actions, avec un score de 45% en progression de dix points par rapport à 2016. Les détenteurs d'assurance-vie et d'actions citent comme "intéressant" le produit qu'ils détiennent respectivement à 79% et à 68%.

JUGE CES PRODUITS INTÉRESSANTS POUR PLACER SON ÉPARGNE	RAPPEL 2016	2017	ÉCART	DÉTENTION DE PRODUITS D'ÉPARGNE - 2017 (en %)					
	(en %)	(en %)		Non épargnant	Uniquement Livret A	Épargnant	DONT		
							Assurance-vie	PEA, actions	SICAV, comptes rémunérés
UN BIEN IMMOBILIER À LOUER	65	68	+3	56	69	70	71	74	66
L'ASSURANCE-VIE	62	59	-3	33	53	68	79	67	79
LES ACTIONS	29	38	+9	26	29	45	50	68	62
LES SICAV	19	23	+4	18	13	29	32	39	43
LE LIVRET A	19	22	+3	17	30	20	20	17	32

# LES PLACEMENTS JUGÉS LES PLUS RENTABLES : LES ACTIONS PROGRESSENT

Confirmant et même amplifiant ces tendances, le classement des placements les plus rentables – où deux réponses étaient autorisées – révèle que **les contrats d'assurance-vie subissent un recul de douze points entre 2016 et 2017, tout en conservant la deuxième place derrière le bien immobilier locatif**. Les mouvements à la hausse concernent les actions qui progressent de six points mais aussi la réponse "aucun placement" qui en gagne sept. S'agissant de l'assurance-vie (où l'on a procédé au total logique des deux types de

contrat pour calculer le pourcentage global), le recul le plus marqué concerne les contrats en fonds euros qui perdent dix points, contre quatre pour les contrats en unités de compte. Les non épargnants sont 55% à estimer qu'aucun placement n'est rentable (+ 9 points par rapport à 2016). Auprès de ses détenteurs, l'assurance-vie reste cependant citée par 59% d'entre eux comme figurant parmi les produits les plus rentables, un attrait qui touche aussi les détenteurs d'actions qui citent à 48% les contrats d'assurance-vie.

(2 réponses possibles)	RAPPEL 2016 (en %)	2017 (en %)	ÉCART	DÉTENTION DE PRODUITS D'ÉPARGNE - 2017 (en %)					
				Non épargnant	Uniquement Livret A	Épargnant	DONT		
							Assurance-vie	PEA, actions	SICAV, comptes rémunérés
LES BIENS IMMOBILIERS LOCATIFS	53	48	-5	39	55	48	46	47	45
LES CONTRATS D'ASSURANCE-VIE	49	37	-12	21	27	46	59	48	46
dont en fonds euros	34	24		13	20	29	36	29	18
dont en unités de compte	22	18		9	10	24	32	24	29
LES ACTIONS	17	23	+6	17	18	26	30	45	39
LE LIVRET A	8	9		8	15	7	5	4	12
LES OBLIGATIONS D'ENTREPRISE	8	9		5	7	10	9	11	9
LE CROWDFUNDING	7	9		6	9	9	9	10	19
LES LIVRETS BANCAIRES	10	9		4	14	8	6	3	9
LES OBLIGATIONS D'ÉTAT	6	5		6	3	5	5	7	4
AUCUN	22	29	+7	55	30	21	14	11	11

# LA SÉCURITÉ DES PLACEMENTS AVANT TOUT

La demande de sécurité reste un critère majeur pour les épargnants. Interrogés sur un investissement éventuel dans l'assurance-vie, trois Français sur cinq l'envisagent et jusqu'à 87% parmi ceux qui détiennent déjà un contrat, 46% parmi les personnes qui ne détiennent qu'un Livret A et 30% chez les non épargnants. Parmi les intéressés, le choix largement dominant se porte sur les contrats en fonds euros pour lesquels l'intitulé de la question précisait qu'ils ne permettraient que de très faibles rendements mais assurent la garantie du capital. 41% feraient ce choix contre seulement 18% pour les

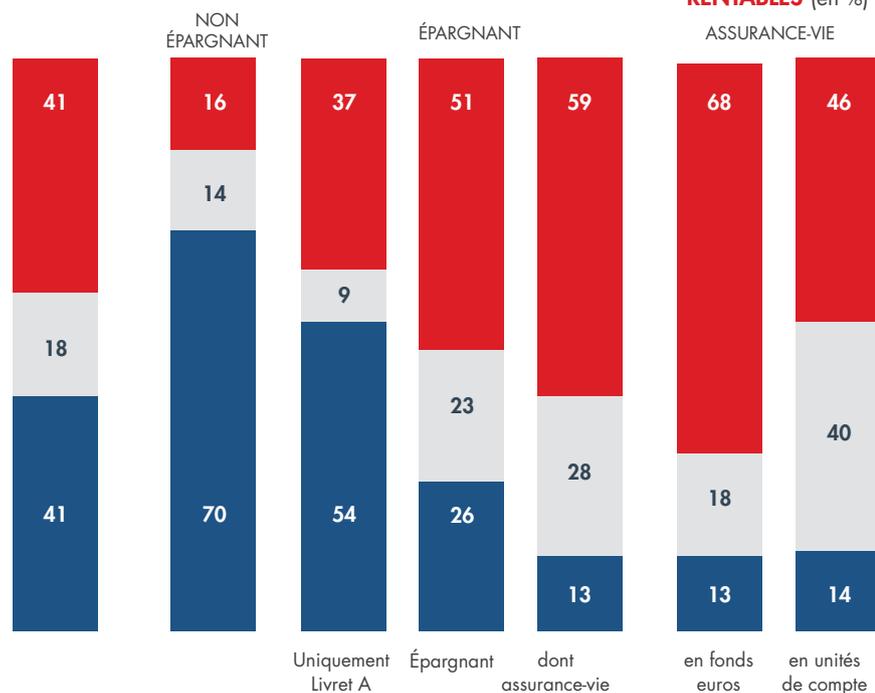
contrats en unités de compte sans garantie mais avec l'espoir de bons rendements. Les fonds euros dominent quelle que soit l'implication personnelle des épargnants. Même les détenteurs d'assurance-vie privilégieraient pour un investissement supplémentaire les contrats en fonds euros (à 59% contre 28% pour les contrats en unités de compte). **Plus curieusement, ce serait aussi la préférence des interviewés qui citent les contrats en unités de compte parmi les placements les plus rentables, mais à une courte majorité de 46% contre 40%.**

## POURRAIT INVESTIR DANS L'ASSURANCE-VIE

**ENSEMBLE**  
(en %)

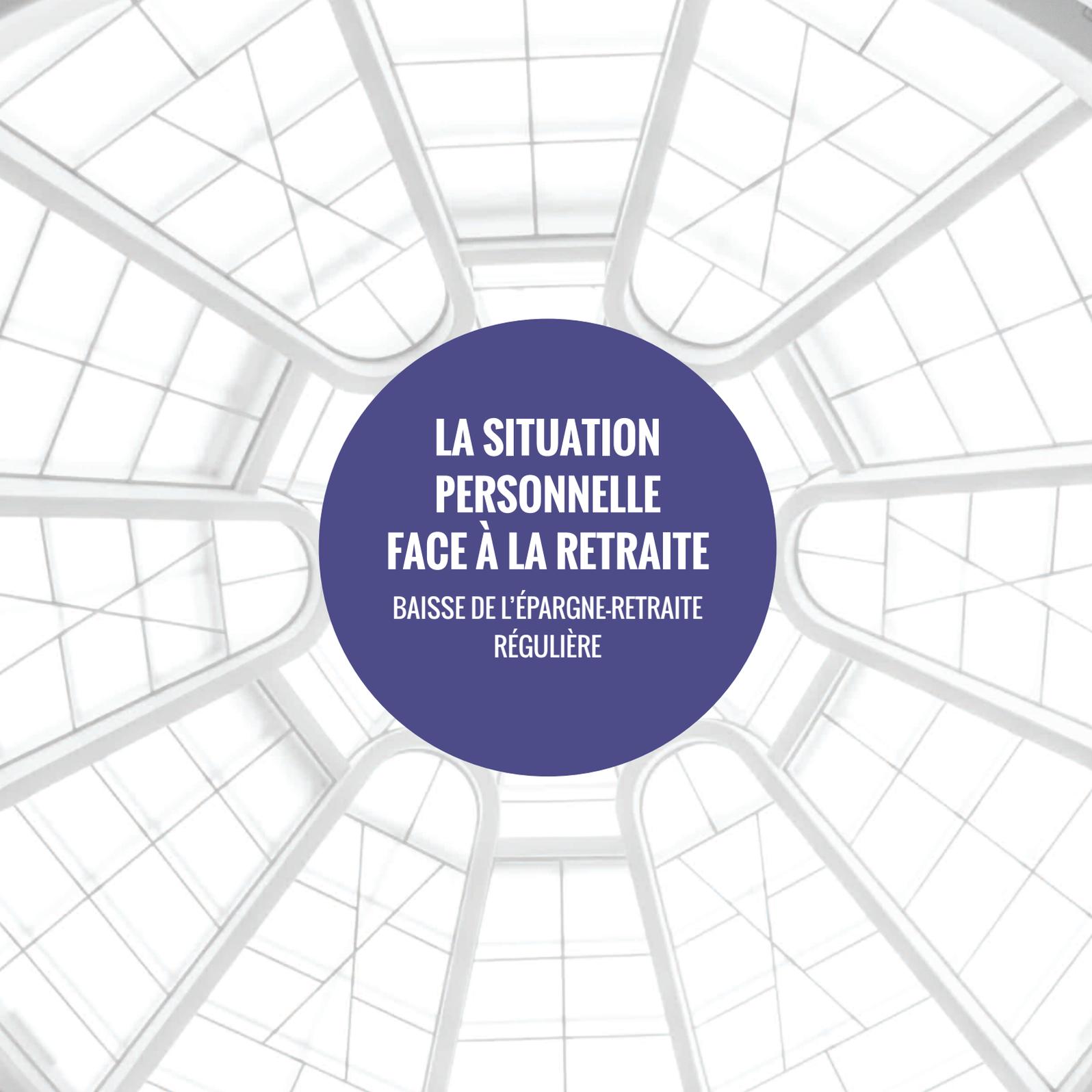
**DÉTENTION DE PRODUITS D'ÉPARGNE**  
(en %)

**CITE COMME PLACEMENTS RENTABLES**  
(en %)



- EN FONDS EUROS (GARANTIE DE CAPITAL MAIS FAIBLE RENDEMENT)
- EN UNITÉS DE COMPTE (SANS GARANTIE DU CAPITAL MAIS POSSIBILITÉ DE BONS RENDEMENTS)
- N'INVESTIRAIT PAS (OU PLUS) DANS L'ASSURANCE-VIE





**LA SITUATION  
PERSONNELLE  
FACE À LA RETRAITE**  
BAISSE DE L'ÉPARGNE-RETRAITE  
RÉGULIÈRE

# UNE PENSION JUGÉE INSUFFISANTE PAR LES NON-RETRAITÉS

L'inquiétude des non-retraités sur le fait de "vivre correctement" avec leur pension de retraite quand ils arriveront à ce stade de leur existence est grande. Les quatre cinquièmes (79% exactement) estiment que leur pension sera insuffisante. Quel que soit le niveau de revenu actuel – qui ne sera pas celui de la retraite – l'inquiétude est majoritaire. Elle atteint voire dépasse 80% parmi les interviewés disposant actuellement de moins de 3 000 euros par mois et recule à peine parmi les revenus de 3 000 à 4 000 euros. Ce n'est qu'au-dessus de ce seuil que les résultats se redressent mais même parmi les

revenus élevés, le sentiment que sa pension sera insuffisante pour vivre correctement continue de l'emporter par 52% contre 48%.

Parmi les retraités actuels – dont le niveau de revenus correspond le plus souvent à la pension de retraite – les résultats sont bien meilleurs mais seuls 50% estiment que leur pension est suffisante pour vivre correctement. C'est seulement à partir d'un niveau de revenus de 3 000 euros que ce sentiment devient nettement majoritaire.



## NON-RETRAITÉS

(en %)



## RETRAITÉS

(en %)

LA PENSION SERA SUFFISANTE (en %)

LA PENSION SERA INSUFFISANTE (en %)

LA PENSION EST SUFFISANTE (en %)

LA PENSION EST INSUFFISANTE (en %)

ENSEMBLE	21	79	50	50
NIVEAU DE REVENUS				
MOINS DE 2 000 EUROS	16	84	28	72
2 000 À 3 000 EUROS	18	82	50	50
3 000 À 4 000 EUROS	24	76	58	42
PLUS DE 4 000 EUROS	48	52	74	26

# L'EFFORT PERSONNEL D'ÉPARGNE-RETRAITE EST EN RECUL PARMIS LES NON-RETRAITÉS



L'effort personnel d'épargne-retraite – c'est-à-dire le fait de placer de l'argent dans un produit d'épargne en vue d'améliorer sa retraite – recule nettement parmi les non-retraités depuis 2015. Le taux des personnes qui déclarent épargner "très régulièrement" recule de 15% en 2015 à 13% en 2016 et 10% seulement en 2017. Progresse en revanche le pourcentage de ceux qui déclarent épargner "quand c'est possible", signe d'une forte tension sur le pouvoir d'achat. La pratique très régulière varie en fonction du niveau de revenu mais pas de façon linéaire. Elle est la même que le revenu soit faible ou moyen. Elle progresse

nettement parmi les revenus élevés mais reste pratiquement identique parmi les revenus assez élevés ou supérieurs. Au demeurant, en additionnant la pratique très régulière et assez régulière, près de 20% des revenus faibles pratiquent l'épargne-retraite quand plus de 60% des revenus élevés n'y ont pas recours. Relevons enfin que ce sont les personnes qui estiment que leur pension de retraite sera suffisante qui pratiquent le plus l'épargne-retraite pour disposer d'un revenu complémentaire. Ceux qui estiment que leur pension sera insuffisante y ont beaucoup moins recours, aggravant ainsi leurs inquiétudes au lieu de les corriger.

PLACEMENT DANS UN PRODUIT D'ÉPARGNE POUR SA RETRAITE (non-retraités)	RAPPEL 2015 (en %)	RAPPEL 2016 (en %)	2017 (en %)	ÉCART 2017/2015	NIVEAU DE REVENUS 2017 (en %)				PENSE QUE SA PENSION DE RETRAITE SERA (en %)	
					Faible	Moyen	Assez élevé	Supérieur	Suffisante	Insuffisante
TRÈS RÉGULIÈREMENT	15	13	10	-5	8	8	15	14	14	9
ASSEZ RÉGULIÈREMENT	14	18	16		11	19	25	23	30	13
QUAND C'EST POSSIBLE	29	27	31		30	32	32	29	29	31
NON	42	42	43		51	41	28	34	27	47
	100%	100%	100%		100%	100%	100%	100%	100%	100%
<b>SOUS-TOTAL "RÉGULIÈREMENT"</b>	<b>29</b>	<b>31</b>	<b>26</b>		<b>19</b>	<b>27</b>	<b>40</b>	<b>37</b>	<b>44</b>	<b>22</b>



**LES ATTITUDES  
FACE AU SYSTÈME  
DE RETRAITE**

DE LA DIFFICULTÉ  
DE RÉFORMER

# LA RÉFORME DU RÉGIMES DES RETRAITES : NI AUGMENTATION DES COTISATIONS, NI DIMINUTION DES PENSIONS

Aucune des mesures envisagées pour assurer le financement du régime des retraites n'est jugée "acceptable" par une majorité de Français, ce qui montre bien l'extrême difficulté à engager toute réforme dans ce domaine. Le moins acceptable pour les Français résiderait dans les mesures touchant directement leur pouvoir d'achat. L'augmentation des cotisations salariales et patronales ne serait jugée acceptable que par 35% d'entre eux. Quant à l'idée de diminuer les pensions, elle susciterait une levée de boucliers, n'étant jugée acceptable que par 6% des interviewés (94% la considèrent pas acceptable dont 64% "pas acceptable du tout"). La solution de porter à 43 ans la durée de cotisation plus tôt que prévu est la solution qui serait la plus acceptable, mais seulement par 43% des personnes interrogées, devançant de trois points

le report de l'âge légal à 65 ans. À la vérité, ces deux mesures suscitent chacune la vigoureuse opposition des sympathisants de gauche, du Front national et aussi des catégories populaires. En revanche, les sympathisants de droite et du centre ainsi que les sympathisants d'En Marche !, clairement proches de la droite sur ce terrain, s'y montrent favorables. Si les retraités sont en pointe pour faire travailler plus longtemps les actifs, en revanche, les cadres, les chefs d'entreprise et les commerçants acceptent plus volontiers le report de l'âge légal à 65 ans plutôt que l'accroissement de la durée de cotisation. Les catégories populaires adoptent la hiérarchie inverse tout comme les classes moyennes (les professions intermédiaires) qui tendent ainsi à se rapprocher des catégories sociales modestes.

JUGENT ACCEPTABLES CES MESURES (en % pour chacune de ces réponses)	ENSEMBLE	PRÉFÉRENCE PARTISANE				PROFESSION DE L'INTERVIEWÉ				
		Gauche	En Marche !	Droite et centre	Front national	Commerçant et chef d'entreprise	Cadre supérieur	Profession intermédiaire	Ouvrier, employé	Retraité
LA DURÉE DE COTISATION À 43 ANS PLUS TÔT QUE PRÉVU	43	31	58	63	38	49	45	35	39	53
LE REPORT À 65 ANS DE L'ÂGE LÉGAL	40	26	57	62	29	53	50	26	30	56
L'AUGMENTATION DES COTISATIONS	35	44	39	30	33	20	36	36	29	41
LA DIMINUTION DES PENSIONS	6	7	8	6	5	8	7	4	11	0

# LA RÉFORME DU RÉGIME DES RETRAITES : OUI AUX CHANGEMENTS, SAUF POUR L'ÂGE LÉGAL À 65 ANS



Sur les réformes possibles du régime des retraites, les Français, à la recherche de solutions, privilégient des mesures d'équité : placer la fonction publique dans le régime général, supprimer les régimes spéciaux sont deux modifications assez largement acceptées. Les

sympathisants de tous les partis y souscrivent en majorité a priori, en particulier ceux de la droite et du centre ainsi que d'En Marche ! à nouveau très proches les uns des autres. Toutefois, par catégorie sociale, les ouvriers et les employés

se montrent partagés à 50/50 sur la suppression des régimes spéciaux, certains d'entre eux craignant sans doute qu'une remise en cause d'un acquis social n'en appelle d'autres. Le développement de l'épargne-retraite avec des fonds de pension suscite l'approbation de 60% des interviewés mais subit un recul de six points par rapport à l'enquête de 2016. Quant au report de l'âge légal à 65 ans, il ne recueille que 35% d'avis favorables et suscite toujours la forte opposition des sympathisants de gauche et du Front national ainsi que des classes populaires et des classes moyennes, des catégories sociales très proches dans leur vision de la société sur un point aussi fondamental.

## FAVORABLE APRÈS LES PROCHAINES ÉLECTIONS (en % pour chacune des mesures)

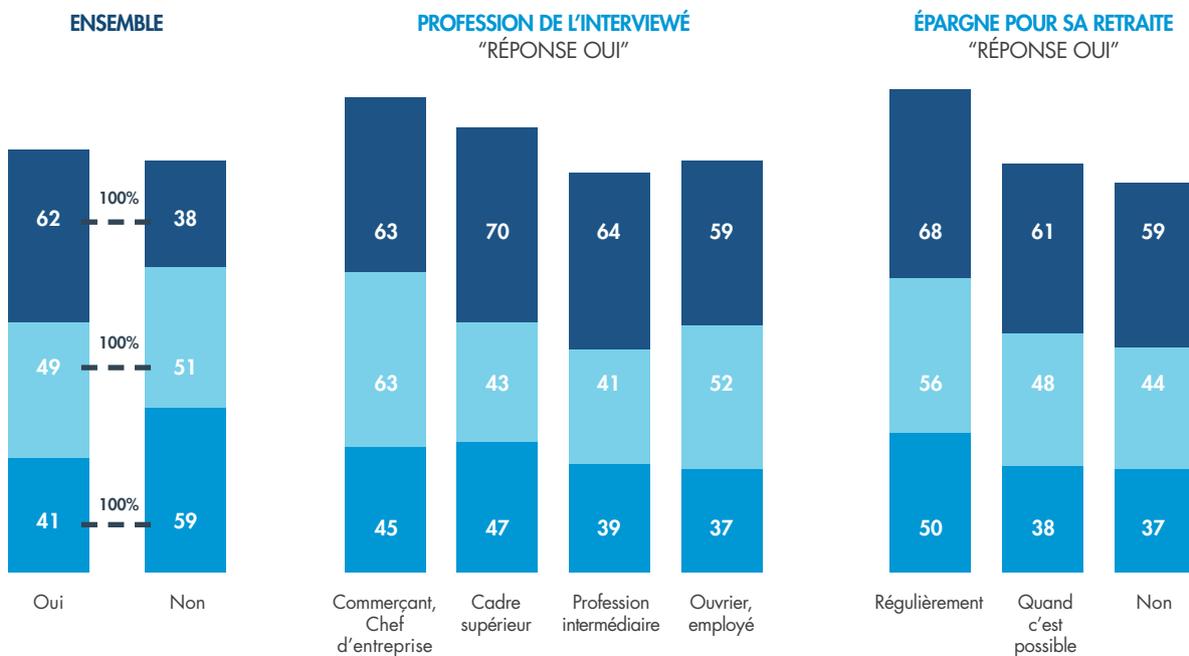
	RAPPEL 2016 (en %)	2017 (en %)	ÉCART	PRÉFÉRENCE PARTISANE (en %)				PROFESSION DE L'INTERVIEWÉ (en %)				
				Gauche	En Marche !	Droite et centre	Front national	Commerçant et chef d'entreprise	Cadre supérieur	Profession intermédiaire	Ouvrier, employé	Retraité
PLACER LA FONCTION PUBLIQUE DANS LE RÉGIME GÉNÉRAL	72	70	-2	60	81	82	68	77	68	64	71	77
SUPPRIMER LES RÉGIMES SPÉCIAUX	nd	61	-	55	82	76	56	70	73	61	50	76
DÉVELOPPER LES FONDS DE PENSION	66	60	-6	54	66	66	61	71	55	59	61	59
REPOUSSER À 65 ANS L'ÂGE LÉGAL DU DÉPART À LA RETRAITE	40	35	-5	20	41	59	29	47	38	22	25	52

# ACCEPTATION D'EFFORT PERSONNEL POUR TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS

Toujours hostiles au report de l'âge légal de la retraite à 65 ans, les non-retraités se montrent cependant ouverts à certaines adaptations, avec, il est vrai, la promesse présentée dans la question d'un "bon niveau de vie à la retraite". **62% des non-retraités se déclarent prêts à travailler jusqu'à 65 ans MAIS à temps partiel les trois dernières années, une idée acceptée à une nette majorité même au sein des catégories populaires.** Cette mesure devance nettement la perspective d'un cumul emploi-retraite envisagé tout de même par 49% des non-retraités, mais surtout par les chefs d'entreprise et les commerçants, c'est-à-dire les catégories qui peuvent le

plus facilement le mettre en œuvre, quand les cadres supérieurs ne sont que 43% à s'y déclarer prêts (contre 63% chez les chefs d'entreprise et les commerçants). Enfin, 41% des non-retraités se déclarent prêts à travailler jusqu'à 65 ans – alors qu'ils ne sont que 29% à se déclarer favorables à un report de l'âge légal à ce seuil. **C'est la différence entre un choix personnel et une mesure contraignante.** L'un des problèmes, cependant, est que les non-retraités qui n'épargnent pas pour leur retraite sont les moins disposés à mettre en œuvre ces mesures, qui pourraient pourtant répondre en partie aux difficultés de leur situation.

## RECUL DE LA CESSATION D'ACTIVITÉ POUR LES NON-RETRAITÉS (en % pour chacune des mesures)



■ PRÊT À TRAVAILLER JUSQU'À 65 ANS À TEMPS PARTIEL LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES    ■ PRÊT À CUMULER EMPLOI ET RETRAITE PENDANT QUELQUES ANNÉES    ■ PRÊT À TRAVAILLER À TEMPS PLEIN JUSQU'À 65 ANS



**LA PRISE EN CHARGE  
DU COÛT DE LA  
DÉPENDANCE**

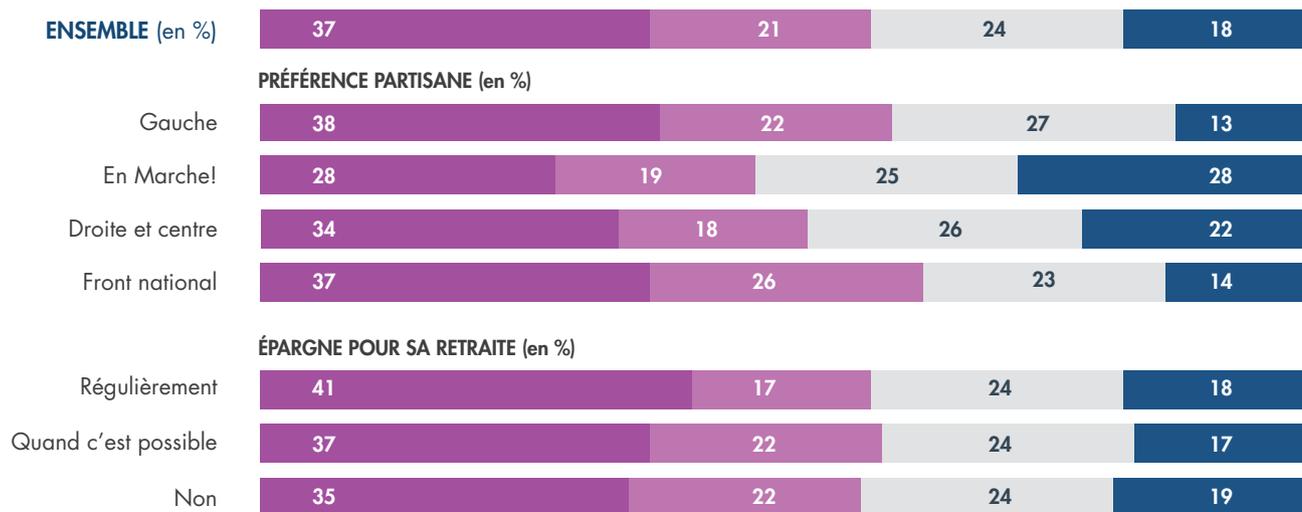
**LES RÉGIMES SOCIAUX  
EN TÊTE**

# LES RÉGIMES SOCIAUX CITÉS EN TÊTE POUR LA PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DE LA DÉPENDANCE

Dernier sujet abordé par la grande enquête du Cercle de l'Épargne / AMPHITÉA : la prise en charge du coût de la dépendance définie dans le questionnaire comme le besoin dans son extrême vieillesse d'être aidé pour se laver, se nourrir, etc. Pour cette prise en charge, les Français se tournent vers la collectivité. Seuls 18% estiment que c'est aux individus eux-mêmes, par leurs économies ou une assurance-spéciale qu'ils auraient souscrite, de le faire. Le financement par les cotisations sociales est la formule la plus souvent citée (37% des réponses) dans des proportions assez voisines selon l'orientation politique des interviewés et plus encore par ceux

qui épargnent régulièrement pour leur retraite (le pourcentage monte à 42%). Mais il n'est pas sûr que les interviewés aient clairement conscience des implications d'une mise en place d'une branche dépendance sur le montant de leurs cotisations. Cet aspect paraît plus présent concernant un financement par les impôts peu cité et concernant aussi une complémentaire-dépendance qui serait à la charge des employeurs et des salariés. Par ailleurs, on relève dans une autre question que ce qui est souhaité c'est un financement par tous les Français et pas seulement par les retraités.

## CITÉ POUR PRENDRE EN CHARGE LA DÉPENDANCE : (en %)



■ LES COTISATIONS SOCIALES  
■ LES IMPÔTS

■ LES ENTREPRISES VIA UNE COMPLÉMENTAIRE-DÉPENDANCE  
■ LES INDIVIDUS VIA LEURS ÉCONOMIES OU UNE ASSURANCE SPÉCIALE

# 14% DES FRANÇAIS ENGAGÉS OU PRÊTS À S'ENGAGER DANS UNE ASSURANCE-DÉPENDANCE

Tout en souhaitant une prise en charge du coût de la dépendance par la collectivité, une proportion significative des personnes interrogées – 14% exactement – déclare être certainement prête à souscrire à une assurance en vue de la dépendance voire l'avoir déjà fait. 42% vont jusqu'à déclarer qu'ils le feront "probablement" mais un tel pourcentage doit être accueilli avec une grande prudence tant dans ce domaine il y a loin de l'intention à la réalisation. C'est surtout parmi les plus de 65 ans que l'intérêt pour cette question est maximal. Un senior sur cinq environ veut "certainement" souscrire à

une telle assurance voire l'a déjà fait. En revanche, les 50-64 ans sont peu mobilisés obtenant des pourcentages similaires à ceux des moins de 50 ans. En outre, ce sont ceux qui déclarent épargner très régulièrement pour leur retraite qui sont les plus disposés à souscrire certainement à une telle assurance, un score double de ceux qui épargnent assez régulièrement, quand c'est possible ou pas du tout. Ce sont assez largement les mêmes populations qui se préoccupent de l'épargne-retraite et qui envisagent l'assurance-dépendance.

## PRÊT À SOUSCRIRE UNE ASSURANCE-DÉPENDANCE (en %)

	ENSEMBLE (en %)	ÂGE (en %)				ÉPARGNE POUR SA RETRAITE (en %)			
		Moins de 50 ans	50-64 ans	65-74 ans	75 ans et plus	Très régulièrement	Assez	Quand c'est possible	Non
OUI, DÉJÀ FAIT	6	3	5	11	18	7	4	5	7
CERTAINEMENT	8	7	8	8	7	15	8	7	6
PROBABLEMENT	42	45	42	40	32	55	47	45	36
PROBABLEMENT PAS	30	30	30	30	31	16	37	29	32
CERTAINEMENT PAS	14	15	15	11	12	7	4	14	19
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
SOUS-TOTAL 'DÉJÀ FAIT' + 'CERTAINEMENT'	14	10	13	19	25	22	13	12	13



## CONCLUSIONS

01

Les Français ont une vision précise de leurs souhaits quant à la taxation de l'épargne et du capital. À une très grande majorité (76%), ils se prononcent pour une remise en cause de l'héritage classique pour favoriser les donations du vivant aux enfants ou petits-enfants. Ils n'acceptent pas, en revanche, la remise en cause de l'ISF même si une minorité significative de 44% des répondants le critique considérant qu'il fait fuir les riches hors de France ou nuit à l'économie et à l'investissement. Sur les placements de l'épargne, les Français souhaitent une taxation fixe la plus basse possible, de l'ordre de 15%. Même la majorité des sympathisants de gauche et des non épargnants partagent cette façon de voir. En revanche, l'hostilité est grande à une modulation de la taxation des placements de l'épargne selon le risque encouru dont la contrepartie d'une baisse serait d'augmenter la taxation des placements sans risque.

02

S'agissant des produits d'épargne et de placement qu'ils jugent intéressants, les Français maintiennent leur hiérarchie des préférences : un bien immobilier à louer suivi de l'assurance-vie et, à bonne distance, des actions, ces dernières bénéficiant du climat haussier du dernier trimestre 2016 (+ 9 points par rapport à l'enquête du Cercle du premier semestre 2016). Concernant la rendement des placements, l'assurance-vie subit un recul marqué, passant de 49% des citations, il y a un an, à 37% aujourd'hui. Ce sont surtout les contrats en fonds euros qui reculent (-10 points) plutôt que les contrats en unités de compte. Mais paradoxe, qui montre la complexité de l'attitude des Français à l'égard de l'épargne, s'ils devaient investir dans l'assurance-vie, ils préféreraient, y compris ceux qui disposent déjà d'un contrat, choisir des contrats en fonds euros privilégiant avant toute autre considération la garantie de leur capital.

# 03

Parmi les non-retraités, la pratique "très régulière" de l'épargne-retraite personnelle recule, perdant jusqu'à cinq points en deux ans, au profit en particulier de la réponse "quand c'est possible", signe d'une forte tension sur le pouvoir d'achat. Car l'inquiétude sur son niveau de vie à la retraite est forte : **quatre personnes non-retraitées sur cinq pensent que leur pension de retraite sera insuffisante pour vivre correctement**. Le problème est d'autant plus marqué que les Français ne montrent aucune adhésion spontanée à une réforme des retraites soulignant ainsi la difficulté à engager toute remise en cause dans ce domaine. Une indécision qui se trouve aggravée par la proximité très nette des classes moyennes avec les catégories populaires pour s'opposer à des réformes comme le report de l'âge légal ou l'accélération du calendrier d'allongement de la durée des cotisations.

# 04

**Les Français renvoient aux pouvoirs publics la prise en charge du coût financier de la dépendance**, en priorité par le biais des cotisations sociales. Mais il n'est pas sûr que les interviewés aient clairement conscience des implications d'une mise en place d'une couverture publique en matière de dépendance sur le montant de leurs cotisations sociales. Pour autant, prudence oblige, 14% des personnes interrogées déclarent qu'ils sont "certainement prêts" à souscrire à une assurance-dépendance voire l'ont déjà fait. Ce sont ceux qui épargnent déjà "très régulièrement" pour leur retraite qui seraient les plus prêts à le faire, montrant ainsi que ce sont les mêmes populations qui se préoccupent de la préparation financière de leur retraite et du risque financier lié à un éventuel passage en situation de dépendance.









LE CERCLE  
DE L'ÉPARGNE

AMPHITÉA

Association d'assurés partenaire d'AG2R LA MONDIALE

EN PARTENARIAT AVEC AG2R LA MONDIALE



**AG2R LA MONDIALE**



**TOUTE L'ACTUALITÉ DU CERCLE DE L'ÉPARGNE**

[www.cercleredelegarne.fr](http://www.cercleredelegarne.fr)